

### Fiche descriptive de stage de formation continue

#### Intitulé du module de formation

## La sécurité des spectacles.

#### Public concerné

Directeurs de l'action culturelle, chefs de projet culturel, directeurs d'établissement culturel et cadres territoriaux exerçant des responsabilités dans un service des affaires culturelles ou patrimoniales.

#### Pré-requis

Connaissance des milieux du spectacle.

#### Objectifs pédagogiques

**Comprendre et être capable d'assurer la sécurité des spectacles. Disposer des compétences utiles à l'obtention de licence d'entrepreneur du spectacle vivant .**

#### Modalités de mise en œuvre

*Formation agréée par le Ministère de la Culture par arrêté du 14 octobre 2014.*

*Formation ref. DOKELIO Ile-de-France OF\_10761*

**Durée totale :** 5 jours. 30 heures, 6 heures par jour.

**Effectif maximum :** 14 stagiaires.

**Lieu de formation :** nos locaux ou sur site, en intra.

**Dates :** 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019 ou 9 au 13 décembre 2019.

**Coût pédagogique individuel avec prise en charge formation continue:** 995,00€ -

*Coût journalier : 199,00€ - Coût horaire : 33,16€*

Coût pédagogique pour un groupe : nous consulter

*Ce tarif est net. L'organisme de formation n'est pas assujéti à la TVA. (article 261-4-4° du code général des Impôts)*

#### Les points forts du module

La licence d'entrepreneur du spectacle vivant et l'ordonnance de 1945 ainsi que la loi du 18 mars 1999 définit le cadre dans lequel il est possible d'organiser des spectacles de manière régulière (article R7122-2). Au delà du cadre réglementaire, elle définit les conditions nécessaires à la réalisation d'un spectacle en toutes conditions de sécurité pour le public et le personnel technique intervenant. Le module de formation a comme objectif de faire le point et d'apporter les éclaircissements utiles à la bonne compréhension de la réglementation permettant une obtention raisonnée de la licence.



## Programme

### Journée 1 :

- Présentation.
- Les enjeux :
  - Les métiers du spectacle, métiers à risques ?
  - Obligations et responsabilités de l'entrepreneur de spectacles.
  - La licence d'entrepreneur du spectacle, l'ordonnance de 1945 et la loi du 18 mars 1999.
  - Eléments de responsabilité civile.
  - Cadre de responsabilité pénale.

### Journée 2 :

- Le Code de la Construction et de l'Habitation et la réglementation ERP :
  - Les dispositions générales.
  - Les intervenants.
  - Quelques dispositions du CCH.
  - Les points essentiels pour l'exploitant.
- La réglementation ERP :
  - Les spectacles et les salles de spectacles : les ERP de type L.
  - Les établissements spéciaux : les ERP de type PA, CTS, SG.

### Journée 3 :

- La réglementation ERP : (suite).
- Les installations mobiles :
  - A l'extérieur.
  - Dans les salles.
  - Dans les établissements spéciaux.
- La loi « handicap » de 2005.
- Le Code du Travail et le Code de la Sécurité Sociale :
  - Les quatre piliers de la prévention : l'information, la prévention, la protection, la gestion d'urgence.

### Journée 4 : .

- Le Code du Travail
  - La directive cadre de 1989 et sa transposition dans le code du travail.
  - Les articles L 4121 et L 4122.
  - Le document unique.
  - Les obligations de formations et d'informations.
  - Les équipements du travail.
  - le levage dans le spectacle et l'événement.
  - les équipements de protection individuelle.
  - le rôle des SSIAP.

### Journée 5 :

- La prévention des risques :
  - Analyse des risques.
  - Le plan de prévention : la sécurité passive et la sécurité active.
- Etude de cas.
- Evaluation.
- Bilan de formation.

## Moyens pédagogiques et techniques

**Méthode pédagogique :** cours théoriques et travaux pratiques encadrés sous forme d'études de cas.

La formation est conclue par le passage du test de compétences ouvrant à la délivrance de la licence d'entrepreneur du spectacle de 1<sup>ère</sup> catégorie.

**Document de validation :** une attestation de réussite est remise aux stagiaires ayant satisfait aux épreuves du test de compétences.

**Supports fournis aux stagiaires :** polycopié synthétisant les éléments du cours.

**Moyens techniques :** présentation informatique sur vidéo-projecteur

### Contacts :

Formateurs: (*sous réserves*) Alain GIROT, directeur technique, spécialiste de la sécurité des ERP.

Contact administratif : Patrice CREVEUX. 09 60 16 49 95. [patrice.creveux@istage-formation.org](mailto:patrice.creveux@istage-formation.org)